

# Webinaire

## Face aux difficultés de recrutement, quels leviers ?

Jeudi 16 mars 2023

SIILAB, 5 Rue Boucher de Perthes  
59000 Lille - Hauts-de-France

## Introduction

# Le plan national de lutte contre les tensions de recrutement en lien avec les priorités du FSE + 2021-2027

**Serge Bouffange**  
Directeur adjoint de la DREETS

## Difficultés de recrutement : état des lieux régional

**Denis Godmez**  
Directeur départemental adjoint  
Pôle Emploi

## Difficultés de recrutement : quels facteurs ?

**Guy DROBINOHA**  
Responsable Emploi- Formation-Education  
MEDEF

20/03/2023

## PON FSE + 2021-2027

# Présentation de l'AAP global et des AAP spécifiques : des objectifs et des moyens à mobiliser

## Service FSE de la DREETS

20/03/2023



Financé par  
l'Union européenne

## AAP Global sur les priorités 2, 3 et 4 du FSE +

- Destiné à prendre en charge, d'une part, les opérations récurrentes financées par la précédente programmation dans les domaines de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes (P2), du renforcement des compétences des salariés face aux changements (P3) et de l'amélioration des conditions de travail et du marché du travail pour favoriser la création d'emploi et lutter contre les difficultés de recrutement (P4).
- Ouvert du 20/03/2023 jusqu'au 19/07/2023
- 44 millions d'euros
- Co-financement FSE+ : 60%

20/03/2023

## Anticipation des besoins en matière de recrutement et compétences (P3 OS G et P4 OS C)

- GPEC ;
- Appui RH ;
- Veille territoriale et sectorielle.
- Formation et accompagnement des actifs occupés ;
- Ingénierie de formation et de construction de parcours ;
- Actions métiers en tension ;

20/03/2023

## Attractivité et mixité (P4 OS C)

- Mesures RH collectives favorisant l'égalité salariale et professionnelle ;
- Promotion de la parité femmes-hommes dans les nouveaux métiers techniques et scientifiques ;
- Actions pour assurer la mixité au travail ;
- Actions favorisant la diversification des choix professionnels.



## Attractivité et conditions de travail (P 3 OS G et P4 OS C)

- Responsabilité sociétale des entreprises ;
- Conciliation vie professionnelle/vie personnelle ;
- Accès à des modes de garde d'enfants ;
- Maintien en emploi des « aidants » ;
- Lutte contre les discriminations dans l'entreprise.

## Organisation et santé au travail (P4 OS D)

- Accompagnement au changement et anticipation de ses effets négatifs ;
- Actions de promotion de la santé au travail ;
- Prévention des risques professionnels touchant les métiers difficiles et les carrières longues.

## Maintien dans l'emploi, intégration, gestion des carrières, seniors, transmission des savoirs (P4 OS D)

- Sensibilisation et accompagnement des entreprises sur la question de l'emploi des seniors ;
- Maintien dans l'emploi des seniors et valorisation de leurs compétences ;
- Maintien ou retour facilité dans l'emploi des travailleurs nouvellement en situation de handicap, des personnes souffrant d'une maladie de longue durée et de leurs aidants.

## Accompagnement et insertion socioprofessionnelle des jeunes (P 2 OS A)

- Repérage
- Diagnostic, construction du projet professionnel
- Remobilisation et levée des freins périphériques
- Accompagnement renforcé
- Formation, mise en situation professionnelle, immersion en entreprise, AFEST
- Prévention et lutte contre le décrochage (emploi, formation, apprentissage)

20/03/2023

## Intégrer mieux les jeunes dans l'emploi, c'est aussi :

### AAP spécifique « *Accompagnement vers l'emploi des jeunes vivant dans les QPV* » (P2 OS A)

- 4 M€
- Ouvert du 21/11/2022 jusqu'au 23/03/2023

### AAP spécifique « *Prévention et lutte contre du décrochage des élèves et des apprentis* » (P2 OS F)

- 14,8 M€
- Ouvert du 23/02/2023 au 22/06/2023

20/03/2023

## Favoriser l'emploi des femmes et agir globalement, c'est aussi :

### AAP « Femmes et Industrie » (P 3 OS G et P 4 OS C)

- Sensibiliser les jeunes femmes aux secteurs et métiers de l'industrie ;
- Agir pour lever les freins à l'accès aux femmes aux métiers de l'industrie et aux fonctions supérieures.

- Ouvert du 23/02/2023 au 22/05/2023

- Montant mobilisé : 2 M €

20/03/2023

# Témoignages des acteurs de terrain

# Laurent Desprez

## Directeur Campus Euralogistic - Plate-forme multimodale Delta 3

20/03/2023



Financé par  
l'Union européenne



# Denis Godmez

## Directeur départemental adjoint

### Pôle Emploi

20/03/2023



Financé par  
l'Union européenne

# Maxime Tonnoir

## Délégué général HDF

### Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie

20/03/2023



Financé par  
l'Union européenne

## Aspects techniques

→ Création d'un compte porteur de projet en se rendant sur le site [fse.gouv.fr](https://fse.gouv.fr) ;

→ Options de coûts simplifiés ;

→ Les dépenses sont éligibles si :

- Elles sont liées et nécessaires à la réalisation de l'opération sélectionnée et sont supportées comptablement par l'organisme et justifiées par des pièces comptables probantes, à l'exception des forfaits ;
- Elles sont engagées, réalisées et acquittées selon les conditions prévues dans l'acte attributif de subvention, dans les limites fixées par le règlement général et le Programme opérationnel.

### → **Dématérialisation de la demande :**

- Les candidatures sont uniquement à déposer sur Ma démarche FSE+ ;
- Pour éviter le dépôt de demandes de subvention qui ne correspondraient pas aux exigences du FSE+, il est conseillé de prendre connaissance de toutes les dispositions du présent appel à projets.

### → **Publicité et information :**

- Les bénéficiaires doivent s'assurer que les participants à leur opération ont été informés du financement de l'opération par l'Union européenne ;
- Deux principes à respecter : afficher l'emblème (il doit occuper une place de choix sur tous les supports de communication) et utiliser la mention « co-financé par l'Union européenne ou financé par l'Union européenne ».

## → Respect des obligations de collecte et de suivi des données des participants et entités :

Les porteurs de projets devront :

- Obligatoirement recueillir des données relatives à chaque participant au fil de l'eau (coordonnées, données d'entrée et de sortie de l'opération concernant notamment la situation sur le marché du travail) ;
- Renseigner le système d'information dès la recevabilité administrative de leur demande de financement et tout au long de leur opération.

→ Documents à joindre à la demande de subvention :

- Contrat d'engagement républicain
- Respect de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

**DREETS-HDF.NORDPDC-FSE@dreets.gouv.fr**

20/03/2023



Financé par  
l'Union européenne